

Les faits marquants 2009 de la FFSA



1

L'assurance vie, placement préféré des Français

A lors que la finance internationale continuait à connaître de grandes difficultés en 2009, après une année 2008 déjà très agitée sur les marchés, les assureurs français ont su traverser la crise et jouer un rôle essentiel dans la stabilisation du système économique.

Les assureurs sont des investisseurs institutionnels de premier plan. Le montant de leurs placements est en effet estimé à 1 617 milliards d'euros (en valeur de marché), soit **l'équivalent de 85 % du PIB** en 2009. Plus de la moitié irriguent directement les entreprises (via des investissements en actions et obligations) et un tiers finance la dette obligataire des États, en particulier les plans de relance décidés par les différents gouvernements. Sur ce montant, quelque 22 milliards d'euros soutiennent les PME à fort potentiel. Par leurs investissements de long terme, les assureurs français seront des acteurs majeurs de la sortie de crise sous réserve de choix de politiques économiques cohérents, à même de préserver l'épargne longue.

Le socle fondateur de l'épargne longue, c'est l'assurance vie qui représente plus de

la moitié des placements à moyen et long terme des Français (2 400 milliards d'euros). C'est **un produit attractif et rassurant** dans lequel les épargnants ont, à juste raison, confiance. En attestent les nombreuses enquêtes qualitatives menées par la FFSA en 2009, ainsi que le niveau des cotisations qui a retrouvé, avec 138 milliards d'euros en 2009, ses niveaux de 2007. L'assurance vie est un produit qui répond aux attentes des Français en matière d'épargne, offrant le meilleur ratio entre risques et rémunération.

**Soutenir l'assurance vie,
c'est soutenir l'épargne
longue et par là même
l'économie française**

Produit simple et souple, à l'opposé de la sophistication des marchés financiers, il offre le meilleur équilibre possible entre liquidité, rentabilité et fiscalité. Cet équilibre ne doit pas être remis en cause, quelle que soit la nature des arbitrages fiscaux à réaliser dans le futur et la légitimité d'une réduction des déficits. Néanmoins, le gouvernement a décidé en septembre 2009 d'assujettir aux prélèvements sociaux les produits attachés aux contrats d'assurance-vie lors du décès de l'assuré. Les prélèvements sociaux (12,1 %) diminuent ainsi le capital payé en cas de décès aux bénéficiaires désignés, soit dans 80 % des cas, les veufs (ou veuves) et les enfants.

Les fréquentes modifications du régime fiscal applicable aux détenteurs d'assurance vie alimentent depuis longtemps un climat d'insécurité juridique et fiscale qui est préjudiciable aux assurés et aux intérêts macro-économiques de la France. Il faut veiller à ne pas fragiliser l'assurance vie.

Sachant que la plupart des contrats d'assurance vie ont aujourd'hui plus de huit ans, la FFSA plaide au contraire pour une **fiscalité incitative**, de nature à sécuriser les encours d'épargne longue de millions de ménages. La Fédération a ainsi proposé d'exonérer d'impôt sur le revenu les produits des contrats d'assurance vie et de capitalisation d'une durée égale ou supérieure à douze ans. Cette mesure qui aurait d'ici à 4 ans une incidence positive sur les finances publiques, concernerait tous les assurés, quelle que soit la date de souscription de leurs contrats, les premiers à en bénéficier venant à échéance à partir du 1^{er} juillet 2014.

L'équation est simple : soutenir l'assurance vie, c'est soutenir l'épargne longue et par là même l'économie française. ■

Selon l'étude « Les mots de la crise et après » réalisée par Médiascopie en décembre 2009, l'assurance vie est le produit d'épargne jugé le plus rassurant par les Français.

Catastrophes naturelles: une mobilisation forte en faveur des populations sinistrées

Le 24 janvier 2009, la **tempête Klaus** s'est abattue sur le sud-ouest de la France. Coût global pour les assureurs : 1,7 milliard d'euros, soit 12 % du total des cotisations dommages aux biens encaissés en 2009. 740 000 sinistres ont été déclarés pour un coût moyen de 2 150 euros par sinistre. Les particuliers ont perçu les deux tiers des indemnités versées par les assureurs (1 070 millions d'euros), suivis par les entrepreneurs et collectivités territoriales (440 millions d'euros) et le secteur agricole (170 millions d'euros).

expertise, allégeant les pièces nécessaires à la constitution des dossiers et instaurant une convention évitant les procédures judiciaires longues lorsque les dommages sont causés par un tiers responsable.

Les assurés ont pu bénéficier, selon les circonstances, d'**avances sur remboursement** avec une attention particulière portée aux personnes en grande difficulté. En outre, la profession s'est engagée auprès de Christine Lagarde, ministre de l'Économie, à accélérer les **procédures d'indemnisation** afin que tous les sinistres aux particuliers inférieurs

à 2 000 euros (plus de 80 % des sinistres déclarés) soient réglés au plus tard dans les trois mois. Dès le lendemain, le Président de la République accompagné sur place par tous les acteurs publics concernés et le Président de la FFSA, a salué cette mobilisation sans faille de toute une profession.

En parallèle, tout a été fait pour **informer et guider les victimes** sur les démarches à accomplir. En concertation avec les pouvoirs publics, les assureurs ont, dès les premières heures, mis en place un réseau de correspondants chargés, dans chaque

Face à cet événement, les assureurs de la FFSA ont assisté les populations sinistrées en adoptant des mesures facilitant leurs démarches et en accélérant les procédures d'indemnisation.

Les assureurs de la FFSA réunis en Bureau extraordinaire moins de 48h après la tempête ont pris des mesures exceptionnelles pour aider les foyers éprouvés, prolongeant les délais de déclaration de sinistres, relevant les seuils d'indemnisation nécessitant une

département, de coordonner l'ensemble des actions : 900 agents généraux, 2 000 salariés et courtiers étaient à pied d'œuvre. Des plateformes d'appel et des cellules de crise ont été constituées en urgence. Informer, guider, conseiller, rassurer : tels ont été les mots d'ordre de tous les acteurs.

Le site Internet de la FFSA a centralisé l'ensemble des informations pratiques et a été régulièrement mis à jour afin de délivrer l'information la plus adaptée aux besoins



Les professionnels de l'assurance réunis sur le plateau d'Europe 1

des victimes. Des partenariats avec de nombreux médias (notamment Europe 1) ont permis, 48 heures après, aux spécialistes mobilisés à l'antenne de répondre aux questions des auditeurs. Les consultations du site ffsa.fr ont été multipliées par deux dans les jours suivant la tempête Klaus avec plus de 10 000 visites par jour.

Une mobilisation de même ampleur et des engagements similaires ont été reconduits lors de **la tempête Xynthia**, qui a balayé la France à la fin du mois de février 2010. La France est régulièrement touchée par des événements naturels (tempêtes, inondations, sécheresse) qui se révèlent parfois dévastateurs. Au cours des vingt dernières années, le coût global des aléas naturels en France s'est élevé à 34 milliards d'euros et ce pour les seuls assureurs. La FFSA a lancé une étude en avril 2009 démontrant qu'au total l'indemnisation des dommages matériels liée aux événements naturels pourrait doubler à l'horizon 2030 et atteindre 60 milliards d'euros. Cette hausse aurait un effet significatif sur le budget des ménages, d'où la nécessité de renforcer les politiques publiques de prévention. ■

Le coût de la tempête Klaus

4,2 Md€ de dommages directs, dont :

- **1,7 Md€ à la charge des assureurs**
- **1,8 Md€ pour le secteur forestier**
- **0,7 Md€ pour les autres secteurs, dont :**
 - **192 M€ pour le réseau électrique**
 - **69 M€ pour le réseau routier**
 - **16 M€ pour le réseau ferroviaire**
 - **41 M€ pour le réseau télécoms**
 - **44 M€ pour le secteur agricole non assurable**

Amplifier la **voix européenne** de la FFSA à l'heure de Solvabilité 2

La Fédération française des sociétés d'assurances a inauguré, en octobre 2009, son nouveau bureau permanent de Bruxelles en présence de Bernard Spitz, président de la FFSA, de son Excellence l'ambassadeur Philippe Étienne, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, et de nombreux assureurs européens.

Cette ouverture d'une antenne dédiée aux questions européennes exprime la volonté de la FFSA de renforcer sa présence auprès des instances et des pouvoirs publics afin de s'affirmer comme le porte-voix des assureurs français. Elle s'avère d'autant plus nécessaire que, depuis plusieurs années, la production législative communautaire s'est considérablement accrue et vise des sujets de toute première importance pour la profession, tels que les règles prudentielles, les normes comptables, la supervision, le recours collectif, les produits financiers de détail, la lutte contre les discriminations, le règlement d'exemption aux règles de concurrence...

C'est dans ce contexte que la FFSA souhaite affirmer un positionnement stratégique fort, visant à plaider pour une très forte harmonisation européenne, favorisant une concurrence équitable au bénéfice des consommateurs, et défendre la reconnaissance du métier des assureurs et ses spécificités. La



Karel Van Hulle, Chef de l'unité assurances et pensions - Commission européenne (Séminaire Solvabilité 2 - déc 2009)

coordination entre les actions communautaires de la Fédération et celles de ses membres sera réalisée au sein du Comité de coordination européen, nouvellement créé.

Dotée d'une représentation permanente, la Fédération pourra intensifier les contacts avec les institutions communautaires (Parlement, Commission, Conseil...). L'existence de ce bureau favorisera enfin une implication régulière auprès du Comité européen des assurances (CEA) et des contacts avec les autres fédérations européennes, notamment ceux qui vont prendre la présidence de l'Union. À cet égard de nombreuses réunions bilatérales entre la FFSA et ses homologues se sont tenues en 2009 (Pologne, Italie, Allemagne, Espagne...) et ont permis de dégager de fortes convergences. ■

Solvabilité 2: les dangers de l'hyperprudence

« Une hyperprudence des régulateurs se traduirait par des hypercoûts à la charge des consommateurs »: comme l'a rappelé Bernard Spitz en décembre 2009 lors du grand séminaire européen organisé au siège de la FFSA, l'excès de zèle en matière de contrôle pourrait mettre à mal l'équilibre économique de l'assurance.

La frénésie régulatrice qui agite les autorités prudentielles depuis la crise financière ne fait, en effet, aucun cas ni de la solidité dont les assureurs ont su faire preuve au cours de cette période troublée, ni de leur rôle dans le financement de l'économie par le biais de leurs investissements à long terme.

Pourtant, cette réforme était jugée globalement positive par la profession, en dépit de ses insuffisances et d'un risque de distorsion de concurrence avec les fonds de pension. Solvabilité 2 avait pour but d'actualiser les règles de Solvabilité 1 et de garantir une capitalisation suffisante des compagnies par rapport à leurs engagements. L'enjeu est crucial non seulement pour le secteur de l'assurance, mais aussi pour le finan-



De gauche à droite : Jean-François Lequoy, Bertrand Labilloy, Jean-Paul Gauzès, député européen, Bernard Spitz, Antoine Lissowski, Xavier Cognat

gement de l'économie. Les mesures envisagées étaient censées contribuer à une meilleure harmonisation européenne et une plus grande transparence.

Mais, par la suite, le projet de calibrage des mesures d'application élaboré par le CEIOPS (*Committee of european insurance and occupational pensions supervisors*), qui réunit les contrôleurs du secteur de l'assurance des 27 pays membres de l'Union, a considérablement durci les exigences prévues, suscitant une levée de boucliers de la part des assureurs européens. Les erreurs de curseur pourraient en effet se révéler désastreuses pour les assurés, les compagnies et l'ensemble de l'économie européenne.

Selon de récentes estimations (*JP Morgan janvier 2010 et Standard & Poor's février 2010*), les paramètres techniques arrêtés par le CEIOPS, au terme de sa quatrième étude quantitative d'impact, pourraient induire une **hausse des exigences de capital de 65 % à 75 %** et, dans le même temps, une baisse de 20 à 50 % des éléments de capital éligibles. Selon d'autres estimations plus conservatrices, les nouvelles exigences de Solvabilité 2 représenteraient un besoin de capital supplémentaire de 30 % à 50 % pour le secteur. L'adoption des paramètres définitifs de la cinquième et dernière étude d'impact en 2010 (voir calendrier) constituera donc une étape décisive.

Concrètement, des charges de capital supplémentaires entraîneraient une augmentation des prix et une diminution des couvertures.

Les assurés, particuliers ou professionnels seraient les premiers à en souffrir. Les rentes versées pourraient diminuer de 30 % à 50 % en fonction du pays et des produits. Car les assureurs vie seraient amenés à revoir leur stratégie de placement au profit d'actifs moins risqués, donc offrant un rendement inférieur.

Disposant de compléments de retraite moindres, les assurés seraient alors contraints,



Un calendrier serré

La Commission européenne a proposé un projet de directive-cadre au début de l'année 2008. Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un compromis sur ce texte au printemps 2009, et l'ont formellement adopté en novembre 2009.

La Commission européenne est chargée de proposer les mesures d'application. Pour ce faire, elle réalise des études quantitatives d'impact dites QIS qui reposent sur des paramètres techniques complexes et déterminent le calibrage de la réforme. Le CEIOPS formule des propositions pour ces QIS.

Début 2010, la Commission décidera des paramètres qui seront retenus pour QIS5, la dernière étude d'impact avant le choix définitif des mesures d'application de la directive qui devrait entrer en vigueur à l'horizon 2012-2013.

Janvier 2010
Le CEIOPS propose des paramètres à la Commission.



Juin 2010
La Commission publie les paramètres pour lancer l'étude d'impact QIS5.



Août 2010
Lancement de QIS5



2011
Après QIS5, la Commission détermine les mesures d'application définitives de la directive-cadre

pendant leur vie active, de réduire leurs dépenses et d'augmenter leur épargne annuelle pour maintenir leur niveau de vie par la suite.

De même, le prix des produits d'assurance dommages croitraient en moyenne de 5 % à 20 %, comme l'assurance habitation, l'assurance responsabilité civile ou encore la responsabilité automobile.

S'agissant des **acteurs du secteur**, des charges de capital plus élevées affecteraient leur rentabilité, ce qui entraînerait une réduction des nouveaux investissements dans l'industrie de l'assurance, réduisant à terme sa capacité de souscription et augmentant ses coûts de financement.

De plus, les assureurs européens seraient désavantagés dans les branches internationales telles que la couverture des grands risques industriels ou le transport. Cette perte de compétitivité au niveau mondial aurait également un impact sur leur capacité à créer de l'emploi. Les plus touchés seraient les petits et moyens acteurs.

Pour échapper à un tel scénario, la FFSA n'a eu de cesse en 2009 de souligner les dangers de ce projet et de **défendre des solutions alternatives**. Elle a mis en place une organisation interne *ad hoc* pour répondre aux consultations du CEIOPS. Elle a interpellé plusieurs fois les pouvoirs publics français qui se sont eux-mêmes mobilisés auprès des instances européennes. Elle s'est coordonnée à ce sujet avec les autres familles de l'assurance en France et avec ses homologues à l'étranger. Des communications ont été faites dans la plupart des grands médias (y compris anglo-saxon) et dans les enceintes professionnelles. Extrêmement vigilante, la FFSA a organisé le 3 décembre 2009 un séminaire consacré à Solvabilité 2, en présence de nombreux praticiens et experts, notamment Karel Van Hulle, chef de l'Unité assurances et pensions à la Commission européenne, Gabriel Bernardino, président du CEIOPS, et Jean-Paul Gauzès, député européen. Ce rendez-vous se tiendra désormais chaque année, reflet de l'attention portée par la profession à cette directive cadre. ■

Préserver les spécificités de l'assurance dans la supervision financière en France

Le coup d'envoi d'une réforme ambitieuse de la supervision financière a été donné en France le 4 août 2008 par la loi de modernisation de l'économie. Le rapport Deletré, commandé à l'inspection générale des finances, et remis en janvier 2009 a permis de poursuivre la réflexion. En juin 2009, une nouvelle phase de concertation a été ouverte par Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Les familles professionnelles de l'assurance et de la mutualité (CTIP, FFSA, FNMF, GEMA) ont alors activement participé à l'ensemble des réunions qui ont conduit à un texte équilibré, mieux à même de veiller à la protection des assurés. La FFSA a privilégié, à cette occasion, l'unité des familles de l'assurance, afin que les spécificités du secteur soient prises en compte.

La **création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP)**, désormais en charge de la supervision de l'assurance et de la banque opérationnelle, a été annoncée en juillet 2009 pour une mise en œuvre opérationnelle en février 2010. Ainsi le champ de son contrôle portera non seulement sur la préservation de la stabilité du système financier, mais également sur la protection des « clients, assurés, bénéficiaires ou ayants droit ».

Cette nouvelle organisation, conformément à la position soutenue depuis le début de la concertation par les familles de l'assurance, respecte **trois principes essentiels** :

- l'indépendance de l'Autorité de contrôle prudentiel;
- le renforcement de la supervision des banques et des assurances, ainsi que les moyens qui lui sont affectés, dans le respect des spécificités des différents métiers et de l'égalité de traitement entre eux;
- une meilleure coordination entre la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers.



Jean-Philippe Thierry, Vice-président de l'ACP

Faire respecter et reconnaître les spécificités d'un secteur qui a su traverser la crise sans aides publiques était un impératif pour toute la profession de l'assurance. Si les familles partageaient l'objectif de renforcer les mécanismes de supervision en France, à l'instar de bon nombre de réformes initiées en Europe, elles ont tout mis en œuvre auprès des pouvoirs publics et des autorités pour que l'essence même du métier d'assureur soit préservée. La prise en compte des spécificités de l'activité et des risques du secteur est ainsi garantie par la présence d'un Vice-président disposant d'une expérience professionnelle reconnue en matière d'assurance, en la personne de Jean-Philippe Thierry; ainsi que par l'autonomie dont disposera le sous-collège sectoriel de l'assurance, notamment *via* la procédure de traitement de dossiers relatifs à l'assurance, et par l'équilibre dans la représentation des professionnels.

Enfin, dans le cadre du contrôle des pratiques commerciales, une **coopération entre l'ACP et l'Autorité des marchés financiers** est organisée autour d'un pôle commun chargé d'assurer la cohérence de la politique de contrôle, une surveillance conjointe de la publicité et la mise en place d'un point d'entrée unique pour les demandes des clients. ■

Les conséquences du vieillissement de la population sur l'assurance

L'évolution de la pyramide des âges en France et les bouleversements qu'induit le vieillissement de la population sur l'ensemble de l'activité économique et sociale impacte nécessairement l'assurance. Que ce soit dans le domaine des retraites, de la dépendance ou de la santé par exemple, la profession a émis en 2009 un ensemble de propositions à même d'éclairer les différentes parties prenantes dans leur réflexion.

La FFSA s'est particulièrement investie en 2009 sur le sujet de la dépendance.

Face aux défis posés par la prise en charge des personnes dépendantes, un projet de loi pourrait être discuté au Parlement en 2010. Si plus personne ne conteste la nécessité de prendre la mesure de cet enjeu collectif, la question de son financement reste clairement posée. Il est certain aujourd'hui que l'État ne pourra assumer seul les dépenses liées à la prise en charge de la perte d'autonomie en faisant face à la fois à la forte progression du nombre de personnes dépendantes, d'ici à 2040, et à l'augmentation du coût de prise en charge. En tant que professionnels de la gestion du risque, les assureurs sont mobilisés et souhaitent apporter leur contribution afin d'améliorer la couverture des risques pour l'ensemble des citoyens.

Des produits simples et innovants peuvent en effet être proposés si des mécanismes incitatifs sont mis en place et éviter ainsi de lourdes charges financières insupportables pour les générations futures.

Si le principe de partenariat public-privé se dessine progressivement, il reste à en définir les contours, et à veiller à une juste articulation entre l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes aux revenus les plus modestes et la souscription de contrats individuels et collectifs pour les autres. Pour mettre en œuvre une telle collaboration, la profession doit pouvoir disposer d'un référentiel commun. Les différentes familles de l'assurance devront participer au suivi du risque sur le long terme. Enfin, il faudra pouvoir sensibiliser au risque de dépendance les populations en promouvant des mécanismes incitatifs.

Réunissant, en décembre 2009, syndicalistes, démographes, assureurs, gériatres... autour de ce sujet, les **deuxièmes Rencontres du CORA** ont permis de réaffirmer trois postulats.

Premièrement, la perte d'autonomie est un risque assurable à moindre coût. Aujourd'hui, une cotisation mensuelle de 15 euros dans

le cadre de la souscription, à l'âge de 50 ans, d'un contrat prévoyance-autonomie, permet le versement d'une rente mensuelle de 500 euros en cas de dépendance lourde. Ensuite, l'accès au dispositif de prise en charge de la perte d'autonomie doit être un droit pour chacun. Il s'agit de trouver les mesures d'incitation et d'aide pour que, notamment, les classes moyennes, qui ne bénéficieraient pas d'aides suffisantes de l'État, puissent se garantir contre le risque de dépendance.

Enfin, un accord sur des objectifs et des définitions partagées est essentiel pour créer un partenariat public-privé efficace. Le cadre commun devra, avant tout, permettre la couverture de la dépendance lourde, la plus coûteuse pour les familles, et apporter ainsi une aide supplémentaire minimale.

En 2010, la profession poursuit ses travaux notamment sur la question des retraites et de l'assurance vie, pilier de l'épargne longue. ■



La dépendance en chiffres

Depuis le 1^{er} janvier 2010, **cinq millions** de personnes sont couvertes par les compagnies d'assurances, les mutuelles et les institutions de prévoyance.

Au cours de l'année 2009, **les assureurs ont versé 127,7 millions d'euros** de prestations et collecté **403,1 millions d'euros** de primes.

14 300 individus reçoivent aujourd'hui une rente dépendance versée par les assureurs, qui s'élève en moyenne à 522 euros.

1 136 000 personnes (à fin décembre 2009) bénéficient de l'APA, dont 62 % vivent à domicile et 38 % en établissements. 21 % des bénéficiaires vivant à domicile sont en dépendance lourde contre 60 % pour ceux vivant en établissements. Les bénéficiaires vivant à domicile s'acquittent d'un ticket modérateur moyen de 88 euros par mois.



Bernard Spitz et Xavier Darcos lors des deuxièmes Rencontres du CORA

L'assurance, un secteur socialement responsable

Avec un recrutement record, une féminisation accrue et un niveau de qualification en hausse, le secteur de l'assurance a confirmé cette année son attractivité. L'accord de branche sur la mixité-diversité, signé en 2008, porte des objectifs volontaristes concernant également les seniors et les handicapés.

Dans un contexte de forte crise financière, les entreprises ont poursuivi et même intensifié leurs embauches avec un **taux record de nouveaux entrants de 9,9 %**. Plus de 14 000 personnes ont ainsi été recrutées, les meilleurs chiffres enregistrés depuis six ans.

Parmi ces nouveaux entrants, les jeunes de moins de 30 ans comptent pour 55,4 %. Les contrats de travail proposés sont en grande majorité des CDI (66,8 %) tandis que le taux de CDD (20,1 %) est le plus faible depuis 2002. Les femmes sont majoritaires et progressent encore par rapport aux années précédentes (58,1 %). La part des cadres atteint 27,3 % et augmente également de près de 3 points par rapport à 2007. Trois salariés sur quatre embauchés en 2008 sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à bac + 2.

Avec 40,9 % des effectifs, soit 58 171 personnes, **la part des cadres continue de progresser** et affiche un taux largement supérieur à la moyenne nationale interprofessionnelle (environ 30 %). Ce phénomène provient des recrutements comme des promotions internes et illustre la tendance générale d'élévation des niveaux de qualification et de diplôme. Ainsi, 44,4 % des moins de 30 ans possèdent désormais un niveau bac + 2, deux fois plus que la moyenne de l'ensemble des effectifs du secteur.

La formation professionnelle reste l'un des chevaux de bataille de la profession, absorbant 4,9 % de la masse salariale des entreprises d'assurances, soit un taux bien supérieur à la moyenne nationale des autres secteurs

d'activité (2,9 %) et à l'obligation conventionnelle de la branche (2,2 %). Environ 75 % des effectifs ont ainsi accès à la formation professionnelle : plus de 95 000 salariés ont suivi une ou plusieurs formations au cours de l'année 2008.

Souhaitant affirmer qu'à « compétence et capacités égales, tous les salariés actuels et futurs, doivent avoir les mêmes possibilités et les mêmes droits », la profession a par ailleurs signé en décembre 2008 **un accord de branche** (voir encadré) qui concrétise son attachement à ce principe fondamental. Il réaffirme également la nécessité d'obtenir une représentation équilibrée entre les sexes à tous les niveaux dans l'entreprise et donc de porter une attention particulière à l'évolution professionnelle des femmes.

Avant même la signature de cet accord, la profession a veillé à engager des actions en faveur de l'insertion professionnelle, à préserver les principes d'égalité homme/femme et à œuvrer au maintien dans leur emploi des seniors.

En 2008, l'action de la profession en faveur de **l'intégration de jeunes issus des quartiers** s'est accentuée. De nouvelles sections de diplômes spécialisés en assurance et accessibles en apprentissage ont ainsi été ouvertes en partenariat avec l'Institut de formation de la profession de l'assurance (Ifpass). Les contrats en alternance, de professionnalisation ou d'apprentissage, ont concerné 2 600 jeunes en 2008, soit trois fois plus qu'en 2002. La profession s'est également associée aux réflexions des pouvoirs publics, notamment sur la question de l'apprentissage auprès de Martin Hirsch, ancien haut commissaire à la jeunesse.

La part des femmes dans la population totale des salariés continue de croître à un rythme régulier pour atteindre 58,9 %. Non seulement leur taux d'embauche progresse, mais elles cessent aussi leur activité professionnelle plus

tardivement. La féminisation irrigue toutes les catégories de salariés, en particulier celle des cadres dont elles représentent 44,4 %. Leur progression est particulièrement sensible chez les commerciaux (près de 52 %), à la faveur de l'évolution du métier vers des profils plus sédentaires, en agence ou sur plateforme téléphonique.

Conséquence de la mise en place de mesures en faveur du maintien dans l'emploi des seniors et de l'arrêt des systèmes de préretraites depuis 2002, **les seniors (55 ans et plus) sont plus nombreux** : ils représentent 13,6 % de l'effectif total en 2008 (contre 7,8 % en 2002). Ce sont les femmes non-cadres qui constituent la majorité de cette tranche d'âge. L'âge moyen de cessation d'activité progresse et se situe à présent à 59 ans et 4 mois au 31 décembre 2008. La plupart des entreprises du secteur ayant conclu un accord en faveur de l'emploi des seniors en 2009, le phénomène devrait se confirmer dans les années à venir. ■

Favoriser la diversité-mixité

L'accord signé, le 19 décembre 2008 par la FFSA et le GEMA, et trois organisations syndicales — CFDT, CFE-CGC et CFTC—, s'inscrit dans un contexte d'évolution démographique avec la perspective de départs massifs à la retraite : plus de 20 % des salariés des sociétés d'assurance auront 60 ans en 2014.

Sur la base des indicateurs fixés dans cet accord, un rapport sera publié chaque année rendant compte des avancées réalisées et des bonnes pratiques des sociétés d'assurances. Le premier a été publié, au titre de 2009, mais en 2010.

Parmi les mesures clés, il est notamment prévu de faciliter l'insertion des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville, au sein des sections de formation destinées aux métiers de l'assurance, en particulier celles nouvellement créées.

Concernant l'emploi des seniors, l'accord souligne la nécessité de faire progresser l'âge de cessation d'activité dans la profession et de l'amener progressivement à 60 ans fin 2011, contre 59 ans et un mois actuellement.

Autre engagement important, il est prévu de créer un dispositif professionnel d'aide et de retour à l'emploi pour les travailleurs handicapés qui représentent actuellement 1,9 % des effectifs du secteur de l'assurance. En tenant compte des emplois indirects générés par les nombreux partenariats protégés, ce taux atteint 2,3 %.

Les assureurs dans le **débat public**: la valeur ajoutée de toute une profession

Santé, retraite, épargne, dépendance, catastrophes naturelles, développement durable... : tous les défis économiques et sociaux actuels concernent l'assurance et la gestion des risques. La profession de l'assurance doit donc être présente dans le débat public, l'animer et apporter aux parties prenantes les informations utiles à l'analyse de ces problématiques.

Pour faire entendre la voix de l'assurance auprès des décideurs publics et des assurés, la FFSA mène de front plusieurs actions, au niveau national comme au niveau local. Ainsi, la FFSA a créé en 2009 le concept des **Journées de l'Assurance**, réunissant tous les acteurs de la profession et l'environnement économique, social et médiatique local. Le premier rendez-vous a été fixé à Marseille en février 2010, le second à Lyon à l'automne. Afin d'informer encore plus rapidement le grand public, notamment en



Rencontres du CORA sur la dépendance avec: Lucie Taleyson, responsable risques vie chez AXA, Sylvie Legrain, gériatre, professeur des universités, responsable du secteur ambulatoire à l'hôpital Bretonneau à Paris et membre du CORA, Nicolas Gusdorf, président du Syndicat national des sociétés d'assistance (SNSA), François Limoge, journaliste à l'Argus de l'Assurance, Danièle Karniewicz, présidente (CFE-CGC) du conseil d'administration de la CNAV, Hervé Le Bras, démographe et historien, directeur de recherche à l'INED et membre du CORA

période de crises exceptionnelles, la Fédération a entrepris une vaste refonte de son univers Internet. Enfin, d'importants efforts ont été menés pour partager et diffuser les réflexions du **CORA**.

Créé à l'initiative de Bernard Spitz, en novembre 2008, le Conseil d'Orientation et de Réflexion de l'Assurance (CORA) a pour objectif d'accroître les échanges entre le monde de l'assurance et la société civile et ainsi d'apporter son regard et ses réflexions sur les propositions de la profession.

Présidé par Jean-Pierre Boisivon, économiste, ancien délégué général de l'Institut de l'entreprise et ancien directeur général du Groupe Essec, le CORA est composé d'une vingtaine de personnalités de la société civile. Toutes ont en commun de disposer d'une expertise reconnue dans leur domaine et d'une indépendance d'esprit incontestable (voir sa composition complète p. 102).

Afin de permettre aux différents acteurs de partager leur point de vue en présence de nombreux observateurs, des manifestations publiques intitulées «Les Rencontres du CORA» sont régulièrement organisées.

Les **deux premières Rencontres** se sont tenues en 2009. La première, sur le thème de **la responsabilité civile médicale**, a été placée sous l'égide du professeur d'économie de la santé Claude Le Pen et du professeur d'obstétrique René Frydman, père du premier bébé éprouvette français. La seconde, consacrée à **la dépendance**, a été co-animée par le professeur de gérontologie Sylvie Legrain et le professeur de démographie Hervé Le Bras, et conclue par le ministre des affaires sociales Xavier Darcos.



Bus Prévention spécialement aménagé pour les Journées de l'Assurance à Marseille (fév. 2010)



Parallèlement à ces colloques, les directeurs de la FFSA organisent avec des représentants des adhérents des **ateliers spécialisés**, qui permettent de rencontrer en petit comité (six à huit personnes au total) différents membres du CORA. Ont notamment eu lieu un atelier sur les **risques émergents** avec François Ewald, philosophe, président de l'ENASS, et Alain Obadia, membre du Conseil économique et social et auteur du rapport du Conseil sur les nanotechnologies, et un second avec les professeurs Sylvie Legrain et Philippe-Gabriel Steg sur la responsabilité civile médicale.

Depuis sa création, le CORA s'est réuni huit fois en séance plénière non publique. Les sujets principaux examinés jusqu'ici ont été :

- la dépendance (deux sessions) ;
- les retraites (deux sessions, dont une plus spécifiquement tournée vers leur financement par l'épargne longue) ;
- la responsabilité civile ;
- l'indemnisation du dommage corporel ;
- le financement des systèmes de santé ;
- l'enseignement de l'assurance.

Les membres du CORA se sont aussi penchés sur :

- les perspectives de la protection sociale au XXI^e siècle ;
- les risques émergents et le principe de précaution ;
- la responsabilité civile médicale et sa judiciarisation (actions de groupe, etc.) ;
- les conséquences de la crise économique, en particulier sur l'investissement et l'épargne de long terme.

Parmi les sujets qui seront traités dans les mois à venir ont été retenus le développement durable, l'investissement socialement responsable, la mixité et la diversité, les sociétés face aux catastrophes naturelles, l'indemnisation des aléas dans le monde agricole. ■

Pour plus d'informations :

www.ffsa.fr



Un nouveau site Web pour la FFSA

En 2009, la FFSA a lancé le chantier de la modernisation de sa communication web. Dans ce cadre, elle a notamment refondu son site Internet ffsa.fr, vitrine de la Fédération auprès des professionnels de l'assurance et du grand public. Plus ergonomique, multimédia et réactif, notamment lorsqu'une catastrophe naturelle exceptionnelle survient (**220 070 pages ont été consultées** lors de la première journée qui a suivi la tempête Xynthia). Ce nouveau site a pour objectif d'être « le site d'information de l'Assurance ». Il est structuré autour de trois rubriques principales.

- **Le Secteur de l'assurance.** Cette rubrique s'adresse plus particulièrement aux professionnels ou observateurs du secteur de l'assurance. Ils peuvent y trouver un vaste ensemble d'informations, notamment les dernières synthèses d'études de la FFSA, ainsi que des dossiers consacrés aux grands sujets d'actualité sur lesquels les assureurs souhaitent faire entendre leur voix.
- **L'Assurance pratique.** Cette rubrique est dédiée aux assurés (particuliers, mais aussi

entrepreneurs ou associations). Ils y trouvent des informations pour les accompagner dans leurs démarches, de la souscription d'un contrat d'assurance au règlement d'un sinistre.

- **Les Métiers de l'assurance.** Cette rubrique donne aux jeunes, à la recherche d'une formation ou d'un emploi, toute l'information sur la diversité des métiers du secteur, les formations et les perspectives de recrutement... La FFSA ayant conclu un partenariat avec l'Apesa et l'Apec, elle propose également un accès aux offres d'emploi et de stage du secteur de l'assurance.

Le site propose également de **nouveaux services en ligne**. Pour suivre les dernières actualités du site et recevoir en temps réel la lettre *Assurer* ou les communiqués de presse, les internautes peuvent s'abonner à des alertes e-mail ou des flux RSS. Ils peuvent, par ailleurs, suivre en direct sur le site les grands événements de la FFSA. **16 000 personnes ont ainsi regardé les vidéos du séminaire Solvabilité 2** de décembre 2009. Enfin, la FFSA est également présente sur les **réseaux sociaux** Twitter et Viadeo pour informer régulièrement des dernières publications de la Fédération et suivre l'actualité du secteur. ■